

## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION-COMMISSION COMPÉTITIONS ET ORGANISATIONS

Date : Mercredi 1 juillet 2026

### Participants :

- Olivier ANGEVIN Vice-président, Responsable compétitions et responsable régional Pays de la Loire,
- Tarek MONTEIL 1<sup>er</sup> adjoint du responsable compétitions, responsable championnat A et B et responsable régionale ILE DE FRANCE,
- Amanda SIEVER 2<sup>ème</sup> adjointe du responsable compétitions et responsable régional BRETAGNE
- Adama SISSOKO responsable régional ILE DE FRANCE
- Clara ENJERLIC responsable régional OCCITANIE
- Sarah MEZIN responsable régional AUVERGNE RHÔNE ALPES
- Julien GOUNDOUIN responsable régional NORMANDIE
- Gregory MAAKACI responsable régional HAUT DE FRANCE

La réunion a commencé à 19h02 en visio, dirigée par Monsieur Olivier Angevin, vice-président de la Fédération AFMT.

### Ordre du jour :

1. Présentation des rôles des responsables régionaux.

Il a été précisé qu'un document récapitulatif détaillant les fonctions et les missions de chaque responsable sera prochainement transmis à l'ensemble des commissions.

2. Catégorie Juniors Débutants/Juniors Confirmés

Une discussion a porté sur les critères d'accès à la catégorie Juniors Confirmés.

À l'issue des échanges, la proposition suivante a été soumise au vote :

Le passage en catégorie Juniors confirmés est obligatoire dès lors que le compétiteur remplit au moins l'un des critères définis par la fédération :

- Avoir 2 années de pratique en cadet dans la fédération.
- Avoir 7 victoires ou 10 combats

Résultat du vote :

- Pour : 7 voix
- Contre : 1 voix

La proposition est adoptée.

Dans le cas où l'accès à la catégorie Juniors confirmés ne se fait pas automatiquement, la demande de passage devra être transmise au service compétition de la fédération. Elle sera examinée et fera l'objet d'une validation avant toute inscription dans cette catégorie.

3. Qualifications aux championnats

Les modalités de qualification aux championnats ont également été examinées.

- En assaut : Le deuxième finaliste pourra être qualifié uniquement s'il a disputé un minimum de 3 assauts lors du championnat de régional (1/4, 1/2 et finale).
- En combats : à partir de la catégorie Juniors, seul le finaliste sera qualifié.

Résultat du vote :

- Pour : 8
- Contre : 0

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### Bilan de la réunion :

Cette réunion a permis de nombreux échanges constructifs et de clarifier plusieurs points importants concernant les modalités d'évolution des catégories juniors et des qualifications aux championnats. Il a été également proposé aux responsables de région d'organiser des coupes de région destinées aux juniors débutants, afin de leur offrir davantage d'opportunités de pratiquer en compétition, d'acquérir de l'expérience et de préparer progressivement leur évolution vers la catégorie Juniors confirmés.

La séance est levée à 19h54.